

la cruauté de Henri II et de l'avidité de Diane de Poitiers fut réhabilitée, leur condamnation déclarée illégale et infâme. Tardive réparation, qui fit ressortir les dangers que courent les citoyens sous un gouvernement monarchique ayant entre ses mains tous les moyens de corruption, et pouvant à son gré choisir ses juges et dicter leurs arrêts.

Pour se soustraire aux clameurs qui l'accompagnaient dès qu'il paraissait en public depuis l'assassinat juridique du jeune Coucy-Vervins, le roi entreprit un voyage dans les provinces, avec la duchesse de Valentinois et toute sa cour. Sur son passage il préleva un surcroît de tailles et de gabelles, qui, en réduisant les habitants à la dernière misère, devait leur laisser pour longtemps un souvenir de sa royale présence. Dans la Guyenne surtout, les officiers de sa maison commirent de telles exactions, que les villes d'Angoulême et de Bordeaux, ainsi que les populations de la Saintonge, se révoltèrent, et massacrèrent les collecteurs et tous les officiers du fisc.

Henri II essaya de calmer l'exaspération des citoyens, et envoya le seigneur de Tavannes pour s'entendre avec les insurgés et leur promettre de donner toute satisfaction, et de diminuer les impôts s'ils déposaient les armes. Ceux-ci, qui ne demandaient rien autre chose, crurent à la parole du roi, consentirent à ce qu'on exigeait d'eux, rendirent leurs armes aux agents du monarque, et rentrèrent dans leurs foyers. Alors le connétable Anne de Montmorency accourut à la tête de féroces soldats, ravagea toute la Guyenne, pilla les campagnes, brûla les chaumières, égorga les cultivateurs, prit possession de Bordeaux comme d'une ville ennemie, déchira

les chartes de franchises, cassa le parlement, enleva les cloches, et fit expirer dans les supplices, sans aucune formalité judiciaire, un nombre considérable de magistrats et de citoyens soupçonnés d'avoir participé à l'insurrection.

Chassé des provinces par l'animadversion publique, comme il l'avait été précédemment de Paris, le roi se décida à rentrer dans sa capitale; et, suivant le système des despotes, il chercha à faire oublier ses anciens crimes par de nouvelles persécutions. Il rendit plusieurs édits contre les blasphémateurs, les condamna au supplice des assassins, et attribua aux prévôts des maréchaux de France le droit de les juger sans appel. Il renchérit sur les ordonnances terribles de François I^{er} contre les imprimeurs et les libraires, et força le célèbre Robert Estienne, qui avait eu le malheur d'obtenir la protection de la duchesse d'Étampes et de Marguerite de Valois, toutes deux ennemies de Diane, de briser ses presses et de s'expatrier pour éviter le bûcher, qu'il était censé avoir mérité pour s'être rendu l'éditeur d'une Bible augmentée d'une double version latine et de notes de Vatable, le restaurateur de la langue hébraïque en France.

En conséquence, la Sorbonne dénonça le livre comme entaché d'hérésie, et Robert s'enfuit à Genève, où il embrassa ouvertement la réforme, et fit sortir de ses nouveaux ateliers un libelle véhément contre ses persécuteurs. L'émigration de ce citoyen fut une perte d'autant plus grande pour le progrès des sciences, qu'il n'avait en vue que l'intérêt des lettres et la gloire de sa patrie, et qu'il employait toute sa fortune à entretenir des savants de toutes les parties de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie.

Henri II renouvela ensuite contre les hérétiques les anciennes ordonnances de saint Louis et de Philippe de Valois, déféra les coupables aux tribunaux de l'inquisition, et décréta qu'à l'avenir il ne serait reçu aucun officier dans l'armée ou dans l'administration, aucun magistrat dans les tribunaux ni aucun professeur dans les écoles, avant que les candidats eussent produit des témoignages authentiques de leur orthodoxie.

Bientôt les cachots se remplirent d'un si grand nombre de luthériens et de calvinistes, qu'il fallut songer à instituer des tribunaux exceptionnels, les inquisiteurs et les juges séculiers n'allant pas assez vite en besogne. Sa majesté se fit présenter les membres du clergé qui étaient désignés comme les plus intolérants, les plus fanatiques, les plus corrompus, et les chargea de procéder au jugement des prisonniers; puis, par un surcroît de férocité, le roi voulut assister au supplice des luthériens, qui furent les premiers condamnés par ces monstres. Au jour de l'exécution, le clergé de Notre-Dame vint en grande procession chercher le roi et la favorite, le Saint-Sacrement en tête, bannières déployées, et escorté par toutes les communautés ecclésiastiques et par tous les ordres de moines qui hurlaient des cantiques et des actions de grâces. Le cortège sortit de la cathédrale après la célébration de l'office divin, et ramena le roi, madame Diane de Poitiers, Catherine de Médicis, les princes du sang et les grands dignitaires de la cour sur la place où devaient être brûlés deux cents luthériens. Du reste, le spectacle était digne des assistants, c'était un vrai spectacle de roi; les ordonnateurs des supplices avaient songé à prolonger les



Les chambres ardentes

Inp. Brocard, r. la Fosse, 11. Paris.

de la mort... les attaches... les... et les... puis...

l'un de ces infortunés... qu'il en coûta tout le... ne se... et il n'en continua... des milliers de victimes au fanatisme... au prix du sang innocent les débordements de sa vie.

Si cette mesalliance montrait tant de sévérité envers les hérétiques, par compensation elle était indulgente pour tous ceux qui volaient le... et qui partageaient avec elle le fruit de leurs rapines. Parmi ses plus chers favoris, on citait le président de la chambre des comptes, nommé Allamand, qui depuis vingt... et années fut à la tête des plus grandes affaires de... et se rendit coupable des plus abominables... Les rancunes furent par l'envie des... pressées contre le président de la... et le parlement de Paris ayant... par l'organe de Duménil, son... à la restitution des sommes volées et à la... les pièces du procès avaient fait ressortir... et sa participation aux... le parlement conclut égale-

[XVI. S.] CRIMES DES ROIS, DES REINES ET DES EMPEREURS. 33

plaisirs de sa majesté, et ils avaient procédé de la manière suivante : les malheureux condamnés étaient attachés par des chaînes de fer à une poutre qui jouait en bascule et les plongeait jusqu'aux genoux dans un immense brasier, puis, se relevant d'elle-même, prenait un temps d'arrêt, et descendait encore pour se relever de nouveau.

On raconte que les cris d'un de ces infortunés frappèrent si violemment l'âme de Henri II, qu'il en conserva tout le reste de sa vie un souvenir effrayant. Néanmoins il ne se laissa pas arrêter pour si peu de chose, et il n'en continua pas moins à sacrifier des milliers de victimes au fanatisme de la favorite, qui espérait racheter au prix du sang innocent les débordements de sa vie.

Si cette messaline éhontée montrait tant de sévérité envers les calvinistes et les luthériens, par compensation elle était d'une excessive indulgence pour tous ceux qui volaient le peuple et qui partageaient avec elle le fruit de leurs rapines. Parmi ses plus chers favoris, on citait le président de la chambre des comptes, nommé Allamand, qui depuis vingt-cinq années était à la tête des plus grandes affaires de finances, et se rendait coupable des plus odieuses concussions dans les gabelles. Les états finirent par s'émouvoir des plaintes qui leur étaient adressées contre le président de la chambre des comptes; et le parlement de Paris l'ayant appelé à sa barre, conclut, par l'organe de Duménil, son président, à la restitution des sommes volées et à la corde; de plus, comme les pièces du procès avaient fait ressortir la complicité de Diane de Poitiers et sa participation aux bénéfices des malversations, le parlement conclut égale-

ment contre la favorite à la restitution des sommes énormes qu'elle avait reçues à titre de dons et de gratifications. Mais le roi intervint, annula la sentence, empêcha qu'elle eût aucune exécution, et maintint Allamand dans sa place. Comme le parlement voulut résister, sa majesté fit investir la chambre des délibérations par une compagnie de ses gardes, qui entrèrent audacieusement l'épée à la main, irrévérence qui s'est renouvelée à plusieurs reprises, et qui jusqu'alors avait été sans exemple.

Pendant que le roi allumait les bûchers dans son royaume, par une contradiction assez fréquente chez les rois, il recherchait l'alliance des protestants d'Allemagne, et défendait à ses sujets de porter à Rome l'argent qui était dû au pape, en vertu du concordat de Léon X et de François I^{er}; il protestait également contre les prétentions du saint-siège au concile de Trente, et cherchait à rallumer les guerres d'Italie pour donner un commandement au maréchal de Brissac, un des favoris de Diane de Poitiers. Ses tentatives ne furent pas plus heureuses que n'avaient été celles de Louis XII et de François I^{er}; les Français furent encore battus par les impériaux et forcés de repasser les Alpes. Pour effacer la honte de sa défaite, le stupide Henri tomba sur le Brabant, sur le Hainaut et sur le Cambrésis, qu'il mit à feu et à sang; mais ces luttes insensées épuisèrent tellement la France d'hommes et d'argent, que le monarque, quoique victorieux, se vit contraint de conclure une trêve de cinq ans, à Vaucelles, avec l'empereur. Du reste, ce fut pour peu de temps, car Charles-Quint ayant abdiqué en faveur de Philippe II, la guerre recommença avec plus de fureur que jamais.

Par l'influence de la duchesse de Valentinois, mécontente alors des Guises, qui semblaient vouloir embrasser contre elle le parti de la reine, le connétable Anne de Montmorency fut seul chargé du commandement de l'armée et de la défense de la Picardie, ce dont il s'acquitta si mal qu'il ne put ravitailler la place de Saint-Quentin. Bien plus, il se fit battre par les impériaux sous les murs de la ville, et perdit la célèbre bataille de Saint-Quentin. Dans cette malheureuse journée, l'infanterie française fut écrasée, l'élite de la noblesse détruite, le duc d'Enghien blessé à mort, le connétable, l'amiral de Coligny, le comte de Montpensier et le maréchal de Saint-André faits prisonniers.

Il y eut une telle consternation dans le royaume à la nouvelle de ce désastre, que, sans même avoir été convoqués, les notables se réunirent dans une chambre du parlement pour délibérer sur les moyens de sauver la France. Ce fut dans cette assemblée que pour la première fois les magistrats siégèrent comme membres des états, et formèrent pour ainsi dire un quatrième ordre. Le duc François de Guise fut nommé lieutenant général du royaume; des impôts extraordinaires furent votés, et les trésors et le sang du peuple furent encore prodigués pour réparer les malheurs occasionnés par l'impéritie d'un favori. Enfin les Français prirent leur revanche, chassèrent les armées confédérées de la Picardie, poussèrent jusqu'à Calais et s'emparèrent en huit jours de cette place, qui était au pouvoir des Anglais depuis qu'Édouard III l'avait prise sur Philippe de Valois, c'est-à-dire depuis plus de deux siècles. Les Anglais furent alors entièrement chassés des villes de Guines, de Thionville, de